

Conditions générales de vente

Bürchen-Unterbäch Tourismus (Association Touristique de Bürchen et Unterbäch)

1. Prestations

Bürchen-Unterbäch Tourismus (BUT) est une association avec sis à Bürchen.

Les clients sont des personnes physiques et morales utilisant les prestations et/ou l'infrastructure du BUT. L'utilisation des prestations, des produits et/ou de l'infrastructure équivaut pour le client à l'acceptation de la validité de ces Conditions générales de vente.

2. Champ d'application

Ces Conditions générales de vente (CGV) sont valides pour toutes les prestations fournies par BUT, sous réserve des dispositions légales impératives du droit suisse, notamment la Loi fédérale sur les voyages à forfait. Les CGV sont applicables à titre de complément du contrat respectif, les conventions contractuelles dérogatoires passées entre BUT et le client prévalant sur les CGV.

3. Droit applicable et lieu de juridiction

Ce contrat est soumis au droit suisse. Les litiges résultant du contrat sont exclusivement soumis à la juridiction ordinaire du siège de BUT à Bürchen, Suisse. L'application de la Convention de Vienne sur les contrats de vente est expressément exclue. Si les versions en langue étrangère ne sont pas explicites, la version en allemand fait référence. Toute la correspondance sera adressée à :

Bürchen-Unterbäch Tourismus

Ronalpstrasse 38

CH-3935 Bürchen

4. Conclusion du contrat

Le contrat entre BUT et le client est réalisé dès la déclaration d'acceptation par BUT. Cette déclaration se fait par écrit. La déclaration orale d'acceptation doit être confirmée par écrit. La forme écrite est réalisée par l'envoi d'une lettre, d'un e-mail ou d'un SMS. La distribution de la marchandise commandée vaut également comme déclaration d'acceptation.

5. Prospectus / tarifs

Les informations données dans les prospectus et les tarifs de BUT sont fermes sauf mention d'une réserve de modifications. Sauf indication contraire, la TVA est comprise dans le prix. Les paiements en euros sont convertis au cours en vigueur à la date de réception de l'avis de crédit par BUT. L'offre soumise par BUT est libellée en Francs suisses (CHF). L'association BUT est en droit de modifier les prix à tout moment et de demander à ses clients un paiement anticipé. Les taxes et redevances légales font l'objet d'un calcul spécifique et peuvent également entraîner à tout moment un réajustement des tarifs.

6. Commandes en ligne

Les commandes en ligne réglées par carte de crédit doivent être passées et payées au moins cinq jours ouvrables avant la date d'expédition ou l'utilisation de la prestation. Dans le cas contraire, BUT ne garantit pas la livraison en temps voulu ou la fourniture correcte des prestations. En cas de paiement par carte de crédit (VISA, MasterCard etc.), il est indispensable d'indiquer le numéro de la carte de crédit, sa date d'expiration et le code de contrôle de la carte (CVC). BUT n'endosse aucune responsabilité en cas de défaillances de l'Internet, de dommages causés par des tiers, d'interruption de fonctionnement, de perte des données transmises, etc.

7. Distribution postale

La distribution postale se fait aux risques du client. Les frais résultant d'un envoi en retour ou d'un envoi refusé sont à la charge du client.

8. Résiliation du contrat

De façon générale, BUT et le client peuvent résilier le contrat sans indemnisation si un cas de force majeure ou toute autre circonstance ne pouvant leur être respectivement imputée rend impossible la fourniture de la prestation et/ou son acceptation. La résiliation du contrat se fait par écrit. De plus, BUT est en droit de résilier le contrat sans indemnisation si le nombre minimal de participants requis pour les offres forfaitaires n'est pas atteint et si la résiliation est communiquée au plus tard sept jours avant le début de la manifestation. Si le client résilie un contrat portant sur une offre forfaitaire, la réglementation suivante est applicable:

Le client est tenu de payer des frais de dossier s'élevant à CHF 50.00 si la résiliation écrite parvient à BUT au moins quatorze jours avant le début de la prestation. Le client est tenu de payer des frais de dossier s'élevant à 50 % du prix forfaitaire convenu si la résiliation écrite parvient à BUT entre 7 et 13 jours avant le début de la prestation. Dans tous les autres cas, le client est tenu de régler l'intégralité du prix forfaitaire convenu, notamment en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. BUT recommande au client de conclure une assurance annulation. Le client ne doit pas payer d'indemnisation s'il propose un client de remplacement reprenant l'ensemble des droits et des obligations issus du contrat conclu avec le client et si ce client est solvable.

9. Responsabilité

BUT n'endosse aucune responsabilité si l'exécution imparfaite du contrat est due à des négligences du client ou de tiers impliqués dans la fourniture de la prestation contractuellement due ou à un cas de force majeure. BUT n'endosse une responsabilité pour toutes les revendications légales et contractuelles du client qu'en cas de faute intentionnelle ou due à une négligence grossière. Pour les offres forfaitaires, la responsabilité est limitée au double du prix du voyage à forfait.

Bürchen, le 8 Août 2014